

Selfies de singe

Oui, un singe peut faire des selfies. Non, il n'a aucun droit sur ses œuvres : c'est un juge fédéral américain qui l'estime. Pourquoi un tel débat ? En 2011, sur l'île indonésienne de Célèbes, le photographe animalier David Slater s'est vu emprunter son appareil photo par Naruto, un macaque visiblement aussi narcissique que certains humains. Deux de ses nombreux selfies se sont retrouvés dans le livre du photographe, mais également sur tout le Web, libres de droit. Ce qui a agacé David Slater : on le privait de ses revenus. C'était sans tenir compte de l'association de



défense des droits des animaux, *People for the Ethical Treatment of Animals*, qui a voulu faire valoir les droits du macaque devant la justice. « Bien que le Congrès et le Président puissent étendre la protection des lois aux animaux, il n'y a pas d'indication qu'ils l'aient fait dans la loi sur le copyright », a estimé le juge.

d'après Libération, le 8 janvier 2016

Tekst 1 Selfies de singe

- 2p 1 Geef van elke bewering aan of deze wel of niet overeenkomt met de tekst.
- 1 Naruto, un macaque, a pris l'appareil photo de David Slater pour faire des photos de lui-même.
 - 2 David Slater n'a pas apprécié la publication clandestine sur Internet de quelques-unes de ses photos.
 - 3 L'association « People for the Ethical Treatment of Animals » a réussi à faire valoir les droits d'un macaque.
- Noteer 'wel' of 'niet' achter elk nummer op het antwoordblad.

Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift, dat na afloop van het examen wordt gepubliceerd.